

Groupe de travail 3

Accès sûr et équitable aux ressources naturelles nécessaires à la sécurité alimentaire et à l'alimentation – pêche et aquaculture

(1) Délimitation du sujet

La pêche et l'aquaculture contribuent de plus en plus à l'approvisionnement en protéines de la population des pays en développement et sont également une source importante de revenus. En raison de la demande croissante, environ un tiers des réserves halieutiques souffrent actuellement de surpêche. L'accès aux ressources halieutiques et leur utilisation font l'objet d'une concurrence de plus en plus âpre. La surcapacité de pêche, les licences de pêche et les quotas indéfendables au plan social et écologique et la pratique illégale de la pêche accroissent la concurrence entre la pêche industrielle et artisanale, ce qui a des répercussions particulières sur les populations qui en vivent, et plus particulièrement sur les femmes. Les zones de réserve établies dans de nombreux pays au profit de la pêche artisanale ne sont pas respectées.

Dans de nombreux pays en développement, l'aquaculture contribue à la sécurité alimentaire et à la création de revenus.

Les directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts font l'objet d'un examen destiné à établir si elles peuvent être appliquées afin de permettre une utilisation plus durable des ressources naturelles et un accès plus équitable aux terres et à l'aquaculture.

(2) Objectifs du groupe de travail

Le groupe de travail a pour objectif d'élaborer des recommandations indiquant comment contribuer à l'amélioration d'un accès durable, non discriminatoire et sûr aux fonds de pêche dans les fleuves, les lacs, les mers, et à l'aquaculture. Il faut tenir particulièrement compte des petits pêcheurs et des femmes, ainsi que des autres groupes marginalisés et menacés.

(3) Questions concrètes posées au groupe de travail

Questions clés

- Quelles sont les différentes réglementations nationales et internationales régissant l'accès aux eaux pour la pêche et l'aquaculture ?

- Comment les directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts en cours de négociation peuvent-elles contribuer à un accès plus équitable aux eaux pour la pêche et l'aquaculture, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté ?

Questions à aborder

- Comment les réglementations actuelles sur l'accès aux ressources aquatiques régissent-elles les engagements internationaux en matière de garantie du droit à l'alimentation et de réduction de la pauvreté ?
- Comment les réglementations actuelles ou le projet de directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts garantissent-ils que les décisions relatives à l'utilisation des ressources aquatiques sont prises sur la base des meilleurs résultats scientifiques possibles relatifs à l'état des ressources et à ses effets ?
- Comment les réglementations d'accès existantes garantissent-elles la transparence et la participation lors de l'attribution de licences, de quotas, etc. sur les fonds de pêche ou des investissements dans l'aquaculture vis-à-vis des parlements, de la société civile, des petits pêcheurs, des femmes employées dans la transformation du poisson ou des utilisateurs des terres et des petites exploitantes agricoles ?
- Quelles sont les réglementations protégeant les petits producteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture de la perte de leur accès aux fonds de pêche ou aux terres agricoles à la suite de l'attribution de licences ou de quotas à des entreprises de pêche ou de la transformation de terres en surfaces aquacoles ?
- Quels sont les instruments internationaux et nationaux qui peuvent favoriser l'équilibre entre la pêche artisanale et industrielle ou entre les utilisateurs des terres et les investisseurs s'engageant dans l'aquaculture ?
- Quelles expériences ont été faites avec des projets de promotion de l'aquaculture durable ou de gestion durable des pêches ?
- De quels instruments dispose-t-on pour promouvoir la participation des femmes à la pêche et à l'aquaculture ? Quels sont les compléments ou perfectionnements nécessaires à ce propos ? Comment tenir particulièrement compte des « droits de minimis » des populations locales et des droits communautaires de pêche ou d'utilisation de l'eau ?

L'orientation du processus

- Effets des directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et de leur mise en œuvre.
- Des recommandations relatives à la pêche et à l'aquaculture sont formulées pour la suite du processus des directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts. Cela concerne en particulier la mise en œuvre des directives volontaires.
- Les recommandations du groupe de travail sont notamment intégrées au processus d'élaboration des directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables (DV-PAD).

Langues : anglais, français, espagnol

Lieu : Weltsaal

(4) Documents de référence :

CSA	Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts. http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/
FAO	Code de conduite pour une pêche responsable http://www.fao.org/docrep/005/v9878f/v9878f00.HTM
FAO	La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) 2010. http://www.fao.org/docrep/013/i1820f/i1820f.pdf
FAO	Rapport de la conférence mondiale sur les pêches artisanales « Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social », Bangkok, Thaïlande, 13-17 octobre 2008 http://www.fao.org/docrep/012/i1227t/i1227t.pdf
FAO	Directives techniques relatives à la certification en aquaculture ftp://ftp.fao.org/fi/document/aquaculture/TGAC/1f.pdf
FAO	Technical Guidelines in support of sustainable aquaculture development

<http://www.fao.org/fishery/topic/13547/en>